

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n° 21-10-39

Séance du 11 octobre 2021

AFFAIRES TECHNIQUES **MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DE LA COLLECTE A LA DEMANDE**

L'an deux mille vingt et un, le onze octobre, à dix-huit heures, le Comité Syndical s'est réuni au siège à Nangis, en séance à huis clos, sous la présidence de Monsieur Éric JEUNEMAITRE, Président.

Selon l'article 2 des statuts, le Comité Syndical est composé de **97** membres titulaires : **32** délégués pour la communauté de Communes « Bassée-Montois », **19** délégués pour la communauté de Communes de la Brie Nangissienne, **38** délégués pour la Communauté de Communes du Provinois, **4** délégués pour la communauté de communes de la Brie des Rivières et Châteaux, **1** délégué pour la Communauté de Communes des Deux Morin, **3** délégués pour la Communauté de Communes du Val Briard.

Titulaires présents : M. ET Mmes BACHELET, BELLACHE, DE BISSCHOP, CIOTTI, COUVOISIER, CRAPARD, DARCY, DELETAIN, GOMES, JEUNEMAITRE, LEBAT, LEGRAND, LOISELET, MARIE, MAZZUCHELLI, PATRON, PERNEL, PERRINO, RAMEAUX, VESAIGNE, ROUSSEAU, MYTNIK, LECONTE, BALDY, HARSCOET, POMMIER, BRICHET, MEBARKI, BREUGNOT, DIACCI, LE BOUTER, COUPAS, MARTINET, DEMANGE, DELANNOY, SOSINSKY, CONDAMINET, FENOT, MONTAGU, BOURBONNEUX, CASTAING, BAGUE, BARRAY, SIVANNE, COULON, BEAUGELET, DUVERNE, KOFFEL, MASSON, LE SCANFF, BOUSSARD

Suppléants présents : M. et Mmes BILLAULT, LE BRISHOUAL, BERTRAND

Représentés : M et Mmes MARTIN (pouvoir à JEUNEMAITRE), GALLOIS (pouvoir à PATRON)

Excusés : M et Mmes PERRIN, GRAND, SLIMANI, BAALI, ANGERVILLE

Secrétaire de séance : M. BRICHET

Date de la convocation	: 30 septembre 2021
Nombre de délégués en exercice	: 97
Nombre de délégués présents	: 54
Suffrage exprimé	: 56

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n° 21-10-39

Séance du 11 octobre 2021

AFFAIRES TECHNIQUES
MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DE LA COLLECTE A LA DEMANDE

Monsieur le Président rappelle au Comité Syndical que par délibération 21.06.27 du 7 juin 2021 il a été décidé d'acter la collecte à la demande et de rédiger la charte détaillant les modalités.

Ce service est proposé uniquement aux particuliers. La date de mise en place initialement prévue le 4 octobre 2021 est reportée au 2 novembre 2021. La volume maximum est de 3m3 par an et par adresse. Au-delà de 3m3, le m3 sera facturé 17 € HT.

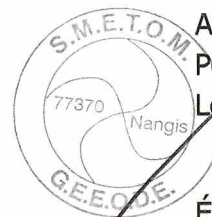
Un deuxième RDV sera possible en fonction des disponibilités et payant dès le premier m3.

Ci-joint la charte.

LE COMITE SYNDICAL APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITÉ,

APPROUVE LA CHARTE DE LA COLLECTE A LA DEMANDE TEL QU'ELLE EST ANNEXEE.



Ainsi fait et délibéré
Pour expédition conforme,
Le Président,

Éric JEUNEMAITRE

Certifié exécutoire et transmis en Préfecture, le 19 octobre 2021

Affiché, le 19 octobre 2021

Le Président,

Éric JEUNEMAITRE

